

SIVOS de Forges et de La Grande Paroisse

ADOSPHERE

AUTORISATION PARENTALE DE SORTIES pour les 13/14 ans.

Je soussigné(e), responsable légal de

- N'autorise pas à quitter la structure entre 14 h (heure d'arrivée) et 18 h ((heure de départ)
- Autorise à quitter la structure à 16h 30
- Autorise à quitter la structure entre 14 h et 18h

ATTENTION :

Dans le cadre de l'autorisation, les adolescents sont libres d'aller et venir. L'équipe d'animation n'est responsable que si celui-ci est à l'intérieur de la structure d'Adosphère . Dès que l'adolescent sort de l'enceinte, il repasse sous votre responsabilité.

Fait à, le

Signature de l'autorité parentale.